

Rapport d'activité 2004



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND PARC

Introduction



La communauté de communes du Grand Parc créée par arrêté préfectoral du 8 novembre 2002, regroupe les communes suivantes :

Bièvres, Buc, Fontenay le Fleury, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Rocquencourt, Saint-Cyr-l'École, Toussus-le-Noble, Versailles et Viroflay.

Compétences



Ses compétences sont :

- LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- L'élaboration et suivi d'une base de données sur les locaux et terrains disponibles sur le territoire de la communauté,
- L'aide au développement économique dans les conditions prévues par la loi.

- LA PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

- Le réalisation de travaux pour lutter contre les nuisances sonores,
- L'élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés dans les conditions prévues à l'article L2224-13 du code général des collectivités territoriales.

Compétences



- L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

- Élaboration, suivi et révision d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) pour assurer une politique commune d'aménagement de l'espace sur le territoire de la communauté de communes.

- LE LOGEMENT ET CADRE DE VIE

- Élaboration et suivi du programme local de l'habitat intercommunal,
- Constitution de réserves foncières en vue de la réalisation de logements sociaux.

- LES DÉPLACEMENTS

- Élaboration et suivi d'un plan local de déplacement (PLD) tel que défini à l'article 102 de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains du 13 décembre 2000.
- Organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi.

Développement économique



Le bilan de l'activité liée à la compétence développement économique s'articule autour des axes suivants :

- **ANIMATION DU TISSU ÉCONOMIQUE :**

L'observatoire de la vie économique dont la base de donnée est mise à jour mensuellement, donne une vision précise et actualisée de l'évolution du tissu économique (créations, redressement, liquidations, radiations d'entreprises). Cette base de données existante pour Versailles a été étendue aux autres communes du Grand Parc.

La réunion annuelle des nouvelles entreprises a permis de rencontrer environ 150 chefs d'entreprise sur 1380 créations, acquisitions et transferts d'entreprises répertoriés en 2003.

- **PROMOTION DU GRAND PARC :**

Au Grand Parc est associé spontanément une image de forte qualité résidentielle qui occulte ses atouts pour l'accueil d'activités économiques. De plus, les opérations d'aménagement de Versailles et de Saint-Cyr nécessitent un accompagnement spécifique. C'est pourquoi le Grand Parc s'est engagé dans une démarche de promotion de son territoire grâce à sa présence sur les salons d'immobilier d'entreprises.

Développement économique



La participation au MIPIM, marché international des professionnels de l'immobilier en mars 2004, a permis de distribuer 388 documentations et de réaliser 65 contacts dont 11 pour des projets d'implantation. La présence au sein de l'espace Paris Région a permis de récupérer un fichier de 3 500 visiteurs dont 1 950 personnes qualifiées. Ce salon a reçu 15 000 visiteurs et 1 900 exposants pour sa 15ème édition.

La participation au SIMI, salon de l'immobilier de l'Île-de-France en décembre 2004, a permis de distribuer 394 documentations et de réaliser 72 contacts dont 19 pour des projets d'implantation d'entreprise. Le salon accueille 250 exposants et 6 200 visiteurs. Il est en pleine croissance avec, pour sa 3ème édition, une fréquentation en hausse de plus de 40 %.

Développement économique



- **OFFRE D'IMMOBILIER D'ENTREPRISE :**

La gestion d'une base de données des offres et demandes de locaux, existante sur Versailles, a été élargie aux communes du Grand Parc en 2004.

230 demandes de locaux ont été traitées durant l'année qui ont donné lieu à un envoi de fiches de locaux disponibles ou d'une liste de locaux commerciaux vacants.

Une relance auprès de 160 demandes émises entre le 1er janvier 2003 et le 30 septembre 2004 a généré 37 réponses sur lesquelles 15 ont déclaré avoir installé leur entreprise dans le Grand Parc et 7 hors du Grand Parc. 11 ont souhaité recevoir de nouvelles propositions de locaux.

Développement économique



- **AIDE À L'EMPLOI :**

Un état des lieux de l'emploi a montré que la Grand Parc connaît un faible taux de chômage, de l'ordre de 6,4 %, par rapport à la moyenne française (9,7 %) et à celle de l'Ile-de-France (9,7 %). Les taux des communes varient de 5,1 % à 8,25 %.

Cependant, une remontée du chômage est observée depuis 2001 (taux de 3,8 %). Différents freins à la recherche d'emploi ont été identifiés, comme le coût des transports et la garde d'enfants, mais dont le traitement relève plutôt du secteur social, compétence des communes.

Développement économique



- **AIDE À LA CRÉATION D'ENTREPRISE :**

Un vaste état des lieux des structures d'aide à la création d'entreprise a été effectué en 2004 afin d'éclairer le Grand Parc sur les outils disponibles, leur coût et leur efficacité.

En 2004, la Chambre de commerce a reçu 754 créateurs d'entreprises et le Grand Parc a enregistré 688 créations d'entreprises.

- **HALLES ET MARCHÉS :**

Un état des lieux des halles et marchés existants sur les communes du Grand Parc a été effectué sur les aspects juridiques et financiers. Il a permis de relever l'intérêt d'un rapprochement de leur gestion.

Environnement



- **DÉFINITION D'UNE ORGANISATION-CIBLE :**

Après le diagnostic réalisé en 2003, une organisation-cible a été arrêtée :

- mise en place de la collecte sélective des emballages sur les communes de Viroflay et de Bièvres,
- simplification de la collecte des emballages et du papier en développant la collecte simultanée des 2 matériaux en mélange sur l'ensemble des communes,
- extension à toutes les communes du Grand Parc de la collecte au porte-à-porte des déchets verts,
- extension à toutes les communes du Grand Parc de la collecte des déchets toxiques,
- harmonisation de la fréquence de collecte des encombrants,
- modification des jours ou horaires de collecte au porte-à-porte en vue de l'optimisation de l'utilisation du parc de véhicules de collecte,
- optimisation de la collecte pour le verre (apport volontaire et/ou porte-à-porte),
- lancement d'une étude pour la construction d'une déchetterie et d'une fourrière animale.

Environnement



• RENOUVELLEMENT DES MARCHÉS DE COLLECTE ET TRAITEMENT SUR SIX COMMUNES DU GRAND PARC - MISE EN ŒUVRE DE NOUVEAUX SERVICES :

Afin d'harmoniser les échéances des marchés de collecte du Grand Parc et d'entamer la mise en œuvre des principes de l'organisation-cible, une première phase a débuté en avril 2004 avec le renouvellement des marchés de collecte et de traitement des déchets de Buc, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble et Viroflay.

Cette phase concerne :

- le démarrage de la collecte sélective des emballages sur Viroflay à partir de mars 2005,
- le démarrage de la collecte en mélange des emballages et du papier à de Buc (avril 2005), Jouy-en-Josas (décembre 2005), Les Loges-en-Josas (mars 2005), Saint Cyr-l'Ecole (juin 2005), Toussus-le-Noble (mai 2005) et Viroflay (mars 2005),
- l'extension de la collecte des déchets verts au porte-à-porte à Toussus-le-Noble (mai 2005) et Saint Cyr-l'Ecole (juin 2005)

La seconde phase concerne le renouvellement de l'ensemble des marchés de la communauté de communes. Elle sera effective le 1er janvier 2006.

Environnement



- **SUIVI DES MODES DE FINANCEMENT DES DÉCHETS :**

- Une présentation budgétaire analytique de la gestion des déchets (frais de personnel, frais généraux, communication, pré-collecte, collecte, valorisation, élimination, déchetterie) est adoptée. Cette présentation sera suivie d'année en année pour une connaissance et une maîtrise optimisées des dépenses.

-Des simulations financières ont été menées en 2004 afin de mesurer l'impact de l'harmonisation des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à l'échelle du Grand Parc. La loi de finances rectificative pour 2004 et la loi de finances pour 2005 modifient en effet le mode de définition de la TEOM en imposant, notamment, dans une zone donnée bénéficiant du même service, l'harmonisation des taux sur 10 ans, à compter du 1er janvier 2005.

Une étude comparative entre la redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères (REOM) et la TEOM a d'autre part été programmée.

- Une mise à jour de la base de données des redevables versaillais a été menée en 2004 dans le but de préparer, courant 2005, l'extension de cette redevance à l'ensemble des producteurs de déchets assimilés du Grand Parc.

Environnement



- **MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS DE COMMUNICATION :**

- Un numéro vert, géré par les animateurs de collecte du service environnement, a été mis en service mi-janvier 2004 pour un contact direct avec les usagers. Il permet de suivre, par commune, les principales questions et préoccupations des habitants du Grand Parc en matière d'environnement.

- Pour un contact direct avec les habitants, le service environnement du Grand Parc a également participé aux forums des associations municipales en septembre 2004 et à la semaine de l'environnement au théâtre de Fontenay en décembre 2004

- Une exposition sur le développement durable, une pièce de théâtre et des stands ont également été proposés aux habitants du Grand Parc dans le cadre des Recyclades au printemps 2004.

- En 2004, il y a eu trois parutions de la Gazettes environnement. Elles ont abordé les thèmes suivants : les différentes étapes de la gestion des déchets et le devenir des déchets, la collecte du papier et des emballages en mélange, le renouvellement des marchés de collecte, l'organisation du service environnement, la valorisation du verre et du plastique ainsi que les résultats qualitatifs, quantitatifs et financiers de la gestion des déchets au Grand Parc.

Environnement



• RÉORGANISATION DU SERVICE ENVIRONNEMENT :

Pour un suivi optimisé sur le terrain des prestations de collecte des déchets et une communication spécialisée auprès des habitants de chaque commune, 4 pôles ont été créés, en janvier 2004, au sein du service environnement :

- un pôle « gestion des déchets de Versailles » (5 agents)
- un pôle « gestion des déchets de Buc, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Saint Cyr l'Ecole, Toussus-le-Noble et Viroflay » (4 agents)
- un pôle « gestion des déchets de Fontenay-le-Fleury, Rocquencourt et Bièvres » (2 agents)
- un pôle « gestion de la redevance spéciale » (1 agent)

A partir de Juillet 2004, l'encadrement de ce service s'est étoffé avec le recrutement d'un adjoint au chef de service.

Aménagement - Habitat - Déplacements



- **HABITAT**

- **Réalisation du programme local de l'habitat intercommunal**

La réalisation du programme local de l'habitat a débuté en mai 2004. L'état des lieux du logement dans les communes du Grand Parc s'est achevé par un séminaire auquel ont participé 120 acteurs de la construction et de la gestion immobilière. En novembre et décembre, tables rondes et commissions ont permis l'élaboration d'orientations qui aboutiront en 2005.

- **AMÉNAGEMENT**

- **Identification d'un projet d'aire d'accueil pour les gens du voyage**

Un projet d'aire d'accueil a été élaboré en partenariat avec l'Etablissement Public du Château de Versailles et les services de l'Etat. Il s'est traduit par la réalisation d'une pré-étude de faisabilité sur un terrain situé aux Mortemets.

L'étude a conclu à la possibilité de réaliser 82 places de stationnement permanentes.

Aménagement - Habitat - Déplacements



- **AMÉNAGEMENT (suite)**

- **Association aux plans locaux d'urbanisme en révision**

Le Grand Parc est associé à ces procédures qui ont concerné six des communes membres.

- **Veille sur les dossiers d'envergure régionale**

La révision du Schéma directeur de la région Ile-de-France a débuté en octobre 2004.

La réalisation du Centre d'envergure européenne du plateau de Saclay a été abandonnée en fin d'année.

Aménagement - Habitat - Déplacements



- **DÉPLACEMENTS**

- **Gestion des contrats de transport collectif**

Le Grand Parc prend en charge le suivi des liaisons de transport collectif. Le montant des subventions accordées aux transporteurs s'est élevé à 230.000.€. Phébus, SAVAC, STAVO et la CAPS ont bénéficié de ces subventions. Saint-Cyr Bus n'y a pas eu recours (garantie de recettes de 100.000.€).

- **Réalisation du schéma directeur des circulations douces**

Un diagnostic des circulations douces à vocation de promenade a été élaboré sur le territoire du Grand Parc. Il se traduit par la mise en valeur de 6 boucles intercommunales permettant de se rendre au parc du Château de Versailles.

Aménagement - Habitat - Déplacements



DÉPLACEMENTS (suite)

– Mise en œuvre du plan local de déplacements

Les consultations avec les communes extérieures au Grand Parc se sont conclues par l'accord de Bailly, Bois-d'Arcy, Châteaufort, Le Chesnay, Les Clayes-sous-Bois et Vélizy-Villacoublay. Une organisation et un budget ont été proposés à ces communes lors du premier semestre. Un périmètre a été proposé au Préfet et devrait être arrêté fin 2005.

– Participation aux dossiers d'envergure régionale

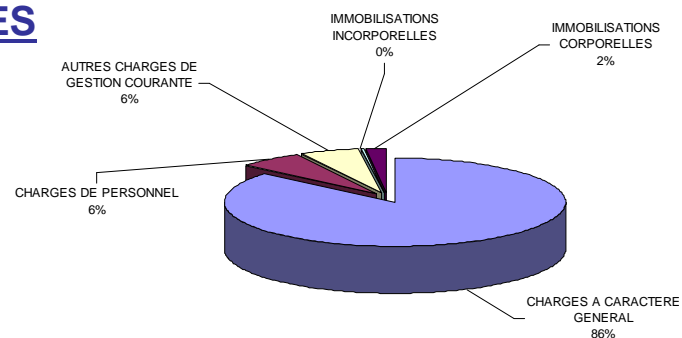
Le Grand Parc a participé aux études relatives à la création ou à l'amélioration d'infrastructures de transport : création de la tangentielle Ouest, rénovation du RER C, étude de définition du transport en commun en site propre Versailles-Le Chesnay, etc.

Le Grand Parc en quelques chiffres



Taux d'imposition 2004	Taxe d'habitation 0,13%	Taxe Foncière: 0,16%	Taxe Foncière Non Bâtie: 0,38%	Taxe Professionnelle : 0,12%
Montant des budgets votés	2003		2004	
Fonctionnement	15 713 828€		14 545 272€	
Investissement	1 651 510€		843 430€	

STRUCTURE DES DEPENSES



Le Grand Parc en quelques chiffres



REPARTITION DES DEPENSES

